

## Lettre d'information COVID-19

*Mesdames, Messieurs les parlementaires, les présidents du Conseil départemental, des Communautés d'agglomération, des Communautés de communes, les maires, les présidents des Chambres consulaires*

Comme l'a indiqué le Premier ministre, la vaccination est une arme décisive pour sortir de la crise et il convient « d'aller plus vite, sans modifier notre stratégie mais en anticipant, en optimisant et en simplifiant sa mise en œuvre et son déploiement ».

C'est dans ce cadre que plusieurs concertations sont menées et renforcées en ce début de semaine afin de rendre opérationnels, dans les meilleurs délais, les centres de vaccination de Loir-et-Cher, à commencer par ceux qui seront mis en place par les Centres Hospitaliers de Blois, Vendôme et Romorantin. Ces centres, d'abord destinés à vacciner les soignants et les aides à domicile de plus de 50 ans, monteront en puissance avec la vaccination des personnes de plus de 75 ans ne demeurant pas en EHPAD, à partir du 18 janvier, comme l'a annoncé le Premier ministre. Au fur et à mesure de l'avancement de la campagne, d'autres centres de vaccination seront installés en partenariat et avec l'appui des collectivités territoriales.

L'appui des municipalités, notamment, est un point cardinal de l'accélération, de la simplification et de l'amplification de la campagne vaccinale. C'est bien ensemble que nous relevons ce nouveau défi dans la lutte que nous menons sans relâche contre le virus.

*Nicolas HAUPTMANN, Secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher*

### Situation COVID-19 au 11 janvier 2021

(données non consolidées)

- > Taux d'incidence pour la Région Centre-Val de Loire : **143,7 / 100 000 hab.**
- > Taux d'incidence pour le Loir-et-Cher : **118,4 / 100 000 hab.**
- > Taux de positivité pour le Loir-et-Cher : **6,4 %**

Les données figurant dans cette lettre proviennent de l'ARS et de la CPAM.  
 Vous pouvez consulter ces chiffres sur le site de l'ARS : <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/covid-19-situation-et-informations-en-centre-val-de-loire>

#### Cellule d'information du public (CIP)

Pour toute demande, la CIP nationale est à votre écoute au **0800 130 000**

	550	551	552	501
Nombre de tests	6 073	9 979	6 856	6 050
Nombre de tests positifs	462	355	398	388
Taux d'incidence (pour 100 000 hab.)	140,9	108,3	121,4	118,4
Taux de positivité	7,6 %	3,6 %	5,8 %	6,4 %

#### Suivi des cas

- > Nombre de patients zéro entre le 08 et le 10/01 : **152**
- > Nombre de cas contacts entre le 08 et le 10/01 : **270**

- > Nombre d'hospitalisations conventionnelles :  
 → au 30/12 : **64** → au 08/01 : **76** → au 11/01 : **75**
- > Nombre de personnes en soins critiques :  
 → au 30/12 : **8** → au 08/01 : **8** → au 11/01 : **9**
- > Nombre de décès total depuis le 01/09 : **208**
- > Nombre de retours à domicile depuis le 01/10 : **375**

Source : SIVIC

La stratégie vaccinale mise en place doit permettre de remplir **trois objectifs de santé publique** :

- > Faire baisser la mortalité et les formes graves de la maladie ;
- > Protéger les soignants et le système de soins ;
- > Garantir la sécurité des vaccins et de la vaccination.

**Elle repose sur trois principes : non obligatoire / gratuite / hautement sécurisée.**

Le 30 novembre, la Haute autorité de santé (HAS) a émis des recommandations en vue d'établir la stratégie vaccinale. Elle identifie ainsi cinq phases de vaccination.

La stratégie du ministère, qui s'appuie sur ces recommandations, retient **trois phases principales**.

### En janvier et février, la phase 1

Pour cette phase, les personnes concernées sont :

- > Les personnes âgées résidant en établissements (par exemple EHPAD, USLD),
- > Les professionnels y exerçant et présentant un risque élevé (âge supérieur à 50 ans, pathologies),
- > Tous les professionnels de santé, y compris libéraux, les pompiers et les aides-à-domicile de plus de 50 ans et/ou atteints de comorbidités (existence notamment de maladies antérieures),
- > Les personnes en situation de handicap hébergées en établissement et les personnels y exerçant âgés de 50 ans et plus et/ou atteints de comorbidités.

Ces publics se verront donc proposer la vaccination en priorité. Ils représentent environ 1 million de personnes sur le plan national.

A partir du 18 janvier, les personnes âgées de plus de 75 ans et vivant à domicile pourront également se faire vacciner. **Progressivement, des centres de vaccination seront ouverts afin de recevoir les personnes éligibles à la vaccination. Les informations sur ces lieux seront bientôt accessibles par le lien suivant : <https://sante.fr/carte-vaccination-covid>**

### À partir de mars 2021, les phases 2 et 3

Une fois ces premiers publics vaccinés, les publics concernés par les autres phases sont :

- > Phase 2 : les personnes âgées de 65 à 74 ans,
- > Phase 3 : les autres tranches de la population susceptibles d'être infectées et non ciblées antérieurement

La France va ainsi dépenser 1,5 milliard d'euros pour ces vaccins, attribués au budget de la sécurité sociale.

**On estime que 70% de la population devrait être vaccinée pour atteindre l'immunité collective et rompre la chaîne de transmission.**

**Stratégie de vaccination** #COVID19

- 1 Garantir un nombre suffisant de vaccins pour la France.
- 2 Vacciner en priorité les personnes pour lesquelles le virus est le plus dangereux.
- 3 Construire une logistique adaptée à ce défi majeur.
- 4 Respecter 3 impératifs : la sécurité, la transparence et la proximité.

**Pour en savoir plus :**

<https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/la-vaccination-contre-la-covid-19/article/la-strategie-vaccinale>